



L'an deux mille dix-neuf le huit mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le premier mars, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François Guézet, maire.

**Conseillers présents :** GUEZET Jean-François, LESNE François, REINERT Jean-Louis, DIAMEDO Jean-Marc, BAILOT Marie-Thérèse, FLYE SAINTE MARIE Aude, LEFEBVRE Marie-Cécile, GUILLEMEOT Claire, LESCUYER Jérôme, MEYER Dominique, PERRONNEAU-BEUILIER Isabelle, SAINT-JALMES Huguette,

**Absents ayant donné pouvoir :** LEBEC Marie-Thérèse à BAILOT Marie-Thérèse, DUBOIS Xavier à DIAMEDO Jean-Marc

**Absents :** Annie LORCY, GOUZERH Marie-Andrée, NORMAND Yves, Le Nin Jean-Paul, LARGOUET Marcel

### **13 - Délibération du 8/03/2019 : attribution du lot chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires de l'espace multifonctions**

Par délibération en date du 18 janvier 2019, le conseil municipal a attribué les lots du marché de travaux de l'espace multifonctions à l'exception du lot chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires.

L'estimatif du maître d'œuvre concernant ce lot était de 315 000 € HT. Lors de la première consultation des entreprises qui s'est déroulée entre le 23 novembre 2018 et le 21 décembre 2018 à 11 H 00, la commune n'a reçu qu'une seule offre pour ce lot.

Le montant de l'offre initiale transmise par la société Sanitherm était de 384 408,70 € HT. Après négociation avec l'entreprise, cette offre a été ramenée à 380 000 € HT.

La commission des marchés publics qui s'était réunie le 16 janvier avait proposé de rendre ce lot infructueux en raison de la trop grande différence entre l'estimation et le montant de l'unique offre. Le conseil municipal a donc décidé le 18 janvier d'attribuer tous les lots sauf le lot chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires qui a été déclaré infructueux.

Afin de respecter le parallélisme des formes, une procédure identique à la consultation initiale a été engagée pour le lot chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires à savoir une publication dans un journal d'annonces légales et le dépôt du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme emegalis. La date limite de réception des offres était fixée au mercredi 20 février à 11 H.

4 offres ont été déposées et analysées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La commission des marchés publics s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars à 14 H 00 et a proposé de retenir l'offre de l'entreprise Climatech Ouest.

Par délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de donner délégation au Maire, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la proposition de l'entreprise suivante :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT
11	<b>chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires.</b>	<b>CLIMATECH OUEST</b>	<b>343 882,28 €</b>

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- décider de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans la cadre de la création de l'espace multifonctions ;
- donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Bordereau adopté par 14 votes pour**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -**

Le 14/03/2019

Le Maire,

Jean-François GUEZET

